

**Supp1 au n°235 - janvier 2018**

Publication du SNES-FSU – Section d'Orléans-Tours  
9, rue du fg Saint Jean – 45000 Orléans  
Tél : 02 38 780 780 / Fax : 02 38 780 781  
Mél : [s3orl@snes.edu](mailto:s3orl@snes.edu)  
Site : [www.orleans.snes.edu](http://www.orleans.snes.edu)

## Spécial CPE

### SOMMAIRE

- p. 1 : Édito
- p. 2 : retour sur les commissaires paritaires et actualités
- p. 3 : actualités (suite)
- p. 4 : stage CPE 2018

### Edito

La rentrée 2017 a été marquée par la disparition des emplois aidés. Sur les 2200 CAE/CUI œuvrant au sein de nos établissements 839 sont supprimés et seuls 200 seront transformés en poste d'AESH afin de continuer à assurer l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

La disparition de ces postes impacte directement nos vies scolaires, nos CDI, et les services administratifs comme d'entretien de nos établissements, réduisant la présence d'adultes sur le terrain. La nécessité absolue d'un accompagne-

ment des élèves en situation de handicap n'est pas remise en question par le SNES-FSU, nous revendiquons d'ailleurs la création de postes pérennes accompagnée d'une véritable formation de ces personnels. Cette exigence est d'autant plus affirmée que les collèges, mais surtout les lycées, connaissent une augmentation importante de leurs effectifs, et qu'aucun poste d'AED supplémentaire n'a été créé cette année dans notre académie.

Il nous faut également rappeler les annonces du gouvernement qui d'une part nous assure de sa confiance et d'autre part gèle le point d'indice, rétablit la journée de carence, augmente la CSG.

En ce qui concerne le PPCR, sa mise en place se poursuit. Nous avons tous été reclassés dans nos nouvelles carrières, et les rendez-vous de carrière sont progressivement mis en place.

Cette rentrée a vu dans notre académie la création de 12 nouveaux postes de CPE sur des collèges qui jusque-là n'en étaient pas pourvus, cependant trop d'établissements sont encore sous dotés. Cette situation persistante contribue à la dégradation de nos conditions de travail, et nuit à la qualité du travail éducatif comme au suivi des élèves, alors que 7500 élèves de plus sont arrivés dans nos établissements en 4 ans.

Le SNES a également obtenu un groupe de travail, qui s'est déjà réuni à deux reprises, afin de modifier le barème qui préside à l'implantation des postes de CPE dans notre académie, avec le souci d'équilibrer la répartition entre zones rurales, éducation prioritaire et internat.

*Carine Le Roux et Virginie Debaecker*

**Stage académique CPE  
Le vendredi 23 mars  
à Blois, à la maison des syndicats**

## Commissaires paritaires

Les commissaires paritaires sont les représentants des personnels, élus pour 4 ans, lors des élections professionnelles. Ils sont, au même titre que tout collègue, en exercice dans leur établissement.

Leur rôle, primordial dans la représentation des personnels, est multiple :

- Ils informent et conseillent les collègues sur leur carrière, leur situation professionnelle, par le biais de réunions, de permanences téléphoniques, de publications telles que celle-ci...

Ils siègent en commissions paritaires et en groupes de travail (avancement d'échelon, accès à la hors-classe, congés de formation, mouvement inter et intra-académiques). Ils doivent obligatoirement être consultés par l'administration avant toute décision de celle-ci, que ce soit au niveau académique ou au niveau national.

Les commissaires paritaires effectuent un contrôle systématique des projets de l'administration : les avis portés par les chefs d'établissement et IPR, tout le projet du mouvement intra (barèmes, vœux...), toutes les affectations des TZR sont examinés avec soin et rigueur lors de journées préparatoires aux différentes réunions. Ce travail long et nécessaire permet une représentation optimale des collègues et de proposer régulièrement des améliorations d'affectation (rang de vœux, mutations supplémentaires), dans le respect des vœux et des barèmes de tous.

- A l'issue des échanges avec le personnel du Rectorat, les commissaires paritaires ont un travail de transmission des résultats à effectuer : ils doivent rendre-compte individuellement et **de façon confidentielle**, du résultat personnel de chacun.

### Focus sur le groupe de travail relatif à la révision du barème de répartition des postes de CPE : un excellente illustration du travail de vos commissaires paritaires CPE

A la demande de vos élus commissaires-paritaires CPE a été mis en place cette année un groupe de travail visant à modifier les critères de répartition des postes de CPE sur l'académie. Il s'agit pour nous d'obtenir un meilleur équilibre du barème concernant la part accordée aux collègues dans les établissements avec internat, ou en situation de ruralité, sans nuire aux autres critères de répartition.

Nous avons siégé à deux reprises et les échanges ont permis aux élus d'affiner le travail.

Lors du second groupe de travail le 12 octobre, nous avons saisi l'occasion et demandé à l'administration qu'elle procède à un rappel à l'ensemble des personnels logés de leurs obligations en matière d'astreintes. Cela nous a également permis de pointer le manque de TZR (titulaire sur zone de remplacement), il n'en reste qu'un sur l'académie.

Ces propositions doivent être présentées aux organisations syndicales en CTA (comité technique académique).

La FSU a voté pour lors du CTA du 19 décembre 2017, en rappelant ses exigences en terme de créations de postes.

C'est bien cette implication forte, ce travail précis et exhaustif de vos représentants qui permet de rétablir bon nombre de collègues dans leurs droits et qui garantit à chacun que l'égalité de traitement est respectée, dans un souci de transparence. Voter lors des élections professionnelles c'est donc se garantir d'une vraie représentativité et d'un contradictoire indispensable face à l'administration.

Vos Commissaires Paritaires



## Création d'un secteur AED

Depuis septembre le Snes Orléans-Tours est rejoint par Frédéric Devannes, AED au collège Pierre de Coubertin de Saint Jean de Bray qui prendra en charge le secteur AED- AESH, CUI-CAE.

Nous comptons sur vous pour orienter vos AED vers lui en cas de problème ou pour tout renseignement.

Les AED et autres AESH ou CAE-CUI disposent d'ors et déjà d'un espace d'information et d'un lieu d'échange sur la page Facebook du SNES-FSU Orléans-tours où ils peuvent rejoindre le groupe dédié aux AED.

Il assure régulièrement une permanence à Orléans le mardi après-midi.

Il est joignable comme chacun d'entre nous par mail à l'adresse mail suivante : [s3orl@snes.edu](mailto:s3orl@snes.edu)

## Les nouvelles modalités d'évaluation

Le SNES-FSU a une fois encore été présent, vigilant et actif au travers des représentants de notre corps au niveau national quant aux nouvelles modalités d'évaluation de l'exercice de notre métier.

Étape par étape, point par point, le SNES a été attentif et force de proposition pour que soit évalué le cœur de notre métier, afin que notre évaluation soit similaire à celle de nos collègues certifiés. Chacun des 3 rendez-vous de carrière sera annoncé en juillet et nous serons prévenus un mois à l'avance de la visite de l'IPR. La grille d'évaluation est désormais nationale. Elle peut servir de support à l'entretien, mais ne constitue en rien une obligation.

Si vous souhaitez la consulter, la nouvelle grille d'évaluation des cpe est disponible sur le lien suivant:

<https://www.snes.edu/Pour-un-CPE-concepteur-de-son-activite.html>.

Le SNES a également réaffirmé la revendication d'un corps d'inspection spécifique, issu des CPE. Cela pourrait désormais être envisageable avec la nouvelle grille indiciaire mise en place dans le cadre du PPCR et la création de la classe exceptionnelle.

## Retour sur le stage CPE du 10 mars 2017

Le stage CPE annuel s'est déroulé à Blois à la maison des associations.

La matinée a été animée par Daniel Robin ancien co-secrétaire général du SNES. Son exposé sur le thème de la laïcité a été d'une grande qualité tant il a su repositionner ce principe dans l'histoire de notre pays, et par la même, nous amener à nous réapproprier le sens réel de ce terme si souvent galvaudé.

L'échange à bâtons rompus qui a suivi son intervention a également été très apprécié par les collègues si l'on en croit les retours de bilans de stage.

L'après-midi fut animée par Olivier Lelarge CPE, co-secrétaire académique du SNES il y fut question notamment du PPCR et de l'inspection de notre corps, mais aussi de l'actualité, en particulier les propositions des différents candidats en matière d'éducation ou concernant la fonction publique.

## Je me syndique ! Je m'implique !

### Je me syndique :

C'est décidé, je rejoins la FSU ! Être syndiqué-e au SNES-FSU, c'est :

- Recevoir régulièrement toutes les informations nationales (projet du Ministère, négociations, interventions...) et académiques (étapes de la carrière, stages syndicaux, actions...)
- Bénéficier de l'écoute et des conseils de militant-e-s expérimenté-e-s
- Être défendu-e et soutenu-e dans les étapes de sa carrière : mutation, avancement, notation, hors-classe
- Pouvoir participer à l'élaboration des positions et propositions du SNES-FSU et de la FSU en assistant à des stages, à des colloques, à des réunions diverses et aux congrès.

**Toutes les informations utiles pour se syndiquer sont sur le site du SNES-FSU Orléans-Tours :**

<http://www.orleans.snes.edu>

### Je m'implique :

L'an prochain auront lieu les élections professionnelles. N'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre les élus de la FSU pour le corps des CPE.



Vendredi 23 mars 2018

À Blois



à la maison des syndicats

Le stage CPE annuel aura lieu à Blois le vendredi 23 mars, le thème retenu pour cette session est le **CHSCT**.

Emmanuel Mercier secrétaire départemental du SNES-FSU 41, et membre du CHSCT Départemental, nous présentera ce dispositif, les raisons pour lesquelles il faut s'en saisir, ce qu'il advient ensuite, la constitution de cette instance, ses moyens d'action...

Nous évoquerons **l'actualité nationale** concernant la catégorie des CPE.

Concernant **l'actualité académique** nous parlerons de la nouvelle grille d'inspection, des mouvements inter et intra académiques.

Il est indispensable pour ce stage que vous nous fassiez part de votre inscription, en nous contactant par mail, ou en nous faisant parvenir le bulletin d'inscription ci-dessous.

N'oubliez pas également de remplir une autorisation d'absence, **au moins un mois avant auprès de votre chef d'établissement**.

**Modalités** : Ouvert à tous-tes les CPE.

**Où** : A la maison des syndicats de Blois

## Pour le STAGE:

**L'inscription se fait** auprès de la section académique, par courriel à [s3orl@snes.edu](mailto:s3orl@snes.edu), avec comme objet « stage à Blois » et en précisant nom et prénom, établissement d'affectation, et numéro d'adhérent-e SNES, ou via le coupon ci-dessous à : SNES, 9 rue du faubourg Saint Jean 45000 Orléans. Merci de préciser si vous déjeunez sur place

**Pensez à déposer votre demande d'autorisation d'absence** ( disponible sur le site du SNES Orléans à la rubrique droits des personnels ou au secrétariat de l'établissement) **un mois à l'avance** auprès de votre chef d'établissement.

### Cette autorisation est de droit.

Les syndiqué-e-s à jour de leur cotisation sont remboursé-e-s de leur déplacement et de leur repas. Précisez sur votre inscription votre numéro d'adhérent-e.

**Les stages sont aussi ouverts aux CPE du SNUEP-FSU et aux non syndiqué-e-s. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.**

✂ .....

Nom Prénom : ..... Département : .....

Établissement d'exercice et ville : ..... Tel pro : .....

Téléphone et courriel :  
.....

**Déjeunera : (stage à Blois) : oui/non . Dans un souci d'organisation, vos inscriptions doivent nous parvenir avant le 23 février. Merci de votre compréhension.**

**Numéro d'adhérent-e :**